



Donation d'usufruit d'un bien immobilier

Par **rehad**, le **07/03/2019** à **18:40**

Bonjour,

Je souhaiterai donner l'usufruit d'un bien à ma fille , je lui ai déjà donné la nue propriété il y a quelques années de cela de ce bien.

Puis-je faire la transaction par l'intermédiaire de mon avocat et non du notaire.

Merci de votre conseil.

Cordialement

REHAD

Par **amajuris**, le **07/03/2019** à **18:44**

bonjour,

comme il faudra faire une mutation immobilière, le recours au notaire est nécessaire.

salutations

Par **rehad**, le **07/03/2019** à **19:54**

merci pour votre réponse amatjuris

Par rehad, le **07/03/2019** à **20:02**

Bonjour,

ET si je donne l'usufruit temporairement pour cinq année par exemple, je peux faire l'opération par l'intermédiaire d'un avocat ? car je souhaite avant de donner le bien en pleine propriété récupérer mes quotités pleines comme j'ai donné la nue propriété il ya dix ans je voudrais donner l'usufruit pour cinq ans et en faire l'abandon au terme des cinq années lorsque j'aurai récupéré ma quotité.

Merci pour votre éclairage

REHAD